



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 35 / 2019
SÉANCE N° 3 DU 25 FÉVRIER 2019

LAVAL – PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 – BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC - APPROBATION

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 19 février 2019, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur François Zocchetto, Président.

Étaient présents

Christelle Reillon, Christian Lefort, Jean-Marc Coignard, Michel Fortuné, Gérard Heulot, Léon Renier, Loïc Broussey, Denis Mouchel, Nathalie Fournier-Boudard, Jean Brault, Didier Marquet, Annette Chesnel, Nicole Bouillon, Luc Maës, François Zocchetto, Xavier Dubourg, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Jean-Jacques Perrin, Danielle Jacoviac, Jacques Phelippot, Béatrice Mottier, Gwendoline Galou (jusqu'à 19h47), Alain Guinoiseau, Sophie Lefort (jusqu'à 20h55), Jean-Pierre Fouquet, Florence Quentin, Didier Pillon, Sophie Dirson, Philippe Habault, Martine Chalot, Bruno de Lavenère-Lussan, Marie-Hélène Paty, Bruno Maurin, Stéphanie Hibon-Arthuis, Patrice Aubry, Jean-François Germerie, Pascale Cupif, Georges Poirier, Isabelle Beaudouin, Claude Gourvil, Jean-Marc Bouhours, Guylène Thibaudeau, Bernard Bourgeois, Gérard Jallu, Alain Boisbouvier, Sylvie Vielle, Christine Dubois, Christophe Carrel (jusqu'à 21h37), Michel Peigner, Annick Poulard, Mickaël Marquet, Noëlle Illien, Daniel Guérin, Gilles Pairin, Yannick Borde (jusqu'à 20h51), Joseph Bruneau, Flora Gruau, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré et Gérard Monceau.

Étaient absents ou excusés

Catherine Romagné, Aurélien Guillot, Jean-Christophe Gruau, Christelle Alexandre, Michel Rocherullé.

Étaient représentés

Christophe Hermagné a donné pouvoir à Louis Michel, Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Stéphanie Hibon-Arthuis, Jean-Louis Deulofeu était représenté par son suppléant Léon Renier, Olivier Richefou a donné pouvoir à Denis Mouchel, Nicolas Deulofeu a donné pouvoir à Didier Pillon, Hanan Boubarka a donné pouvoir à Florence Quentin, Alexandre Lanoë a donné pouvoir à Béatrice Mottier, Mickaël Buzaré a donné pouvoir à Jacques Phelippot, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Sophie Dirson (à partir de 19h47), Claude Le Feuvre a donné pouvoir à Gérard Monceau.

Noëlle Illien et Didier Marquet ont été désignés secrétaires de séance.

Compte rendu analytique de séance affiché le : 27 février 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2019

LAVAL – PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 –
BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC – APPROBATION

Rapporteur : Daniel Guérin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153 -45 à L153-48 et R153-1 et suivants,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Vu l'arrêté n° 130/2018 du Président en date du 11 octobre 2018 prescrivant la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU de Laval,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération portant définition des modalités de mise à disposition du public pour la modification simplifiée n° 2 du PLU de Laval,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron approuvé par délibération du Comité syndical en date du 14 février 2014,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 23 mai 2016,

Vu les procédures de modification simplifiée et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvées par délibérations du Conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil municipal de Laval en date du 11 février 2019 émettant un avis favorable sur les évolutions proposées par la modification simplifiée n° 2 du PLU,

Considérant que les modalités de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Laval ont bien été respectées,

Considérant que le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de Laval n'a fait l'objet d'aucune modification suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et à la mise à disposition du public,

Après avis de la commission Aménagement – Mobilité – Espaces publics,

Sur proposition du Bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

Le Président dresse un bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Laval favorable.

Article 2

Au vu des pièces et du bilan de la mise la mise à disposition du public, il y a lieu d'approuver, par la présente délibération, la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Laval telle que contenue dans le dossier joint à la présente délibération.

Article 3

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme :

- affichage durant un mois au siège de Laval Agglomération et à la Mairie de Laval ;
- mention de cet affichage sera insérée en annonce légale dans un journal diffusé dans le Département de la Mayenne ;
- publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération accompagnée du dossier d'approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Laval sera transmise à Monsieur le Préfet de la Mayenne.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de Laval Agglomération, à la Mairie de Laval et à la Préfecture de la Mayenne aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, cinq conseillers communautaires s'étant abstenus (Claude Gourvil, Isabelle Beaudouin, Jean-François Germerie, Pascale Cupif et Georges Poirier).

Le Président,

François Zocchetto

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20190225-S3-CC-035-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2019

Publication : 01/03/2019